TECHNICIENS - AGENTS DE MAÎTRISE - CADRES D'AIR FRANCE

CFE AIR FRANCE CGC

*La référence syndicale AF

# A quand l'équité pour les Contrôleurs ??

**Rappel :** Notre engagement pour l'évolution des métiers d'expert et contrôleur a conduit la Direction à créer les RCC et RCE en mars 2008 avec un accès cadre groupe 1. Ce projet a été validé uniquement par la CFE-CGC au CE de la DGI du 26 mars 2008. Lors de cette validation en CE, nous avons interpelé Alain Bassil pour lui rappeler la légitimité des experts (aujourd'hui les contrôleurs) pour l'attribution de ces 12 derniers points.

Ces experts B5 et CTE ne pouvaient pas tous aspirer aux postes de RCC et RCE. Ils ont donc rejoint le contrôle et perdu leur appellation d'expert pour celle de contrôleur. **Nous avons écrit et alerté plusieurs fois la Direction sur les problèmes à venir de cette population avec des niveaux différents de reconnaissance non équitables pour un même poste !**

**Une iniquité inadmissible qui existe pourtant dans certaines divisions.** Des techniciens B4 niveau 3, des agents de LK et même des CTE ont bénéficié des 12 points. Ils ont été nommés contrôleurs et mis en poste aux côtés d' « ex » experts qui eux, n'ont pas bénéficié de ces 12 points de « haute technicité » !

De ce fait, dans un même service, il existe un écart important d'indice salarial entre des professionnels exerçant les mêmes tâches et ayant la même fiche de poste.
Cet écart peut représenter pour cette catégorie de personnel, jusqu'à 3 années d'avancement. Des niveaux hiérarchiques qui s'échelonnent de B4 niveau 3 à CTE en passant par B5 et B6 pour un poste identique !!

Il faut savoir qu'historiquement les experts avaient demandé que ces 12 points leur soient accordés de la même façon qu'aux B4 niveau 3 formés par eux-mêmes, alors que ces mêmes experts effectuaient les tâches supplémentaires demandées. Cherchez l'erreur ?

En cette période de crise, où chacun est inquiet sur l'avenir de notre entreprise et sur son propre devenir, il ne nous semble pas judicieux d'augmenter le stress d'une certaine catégorie de personnel en créant des dissensions internes qui n'ont pas lieu d'être.

**Section CFE-CGC de la DGI**

CFE AIR FRANCE CGC

www.cfecgcaf.fr

**CDG, LBG, CMH:** Dominique BEZAMAT, Gérard DAGON, Georges LEROY & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56 / 4.01.84 / fax 4.33.18

**CLR :** Yan BESANCON & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56

**EOLE:** Dominique DURAND-BLOT tel : 5 54 66 / fax 5.49.43

**Bat 454 :** Jean-Luc LE BARS & Guy GABLER tel : 5.23.54 / 5.63.88/ fax 5.12.81

**ORLY NORD :** Paul BULLENS, Jacques MONTEREAU & Jean-Luc LE BARS tel : 5.99.98/5.55.80 / fax 5.83.61

**TLS CIT :** Alain LOURGANT & Gérard MAZIERES.

**Secrétaire Général de la CFE-CGC:** Ronald NOIROT tel : 6.04.71 & **Secrétaire Général de la FNEMA :** Emmanuel SALIGNAT tel : 5.63.68

**Coordinateur & adjoint Secrétaire Général :** Franck ZID tel : 6.04.73